

Département des ARDENNES

Arrondissement de VOUZIERS

**Communauté de Communes de l'Argonne
Ardennaise**

2020/03

Paraphe : FS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Délibération n°DB2020/03

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 17

Votants : 17

POUR : 17 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le dix février deux mille vingt, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 28/01/2019

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mmes Patricia LESUEUR, Agnès MERCIER, Françoise PAYEN et Tony BESANCON, Jacques BOUILLON, Roland CANIVENQ, Dominique CARPENTIER, Claude DEBOURCES, Philippe ETIENNE, Yann DUGARD, Vincent FLEURY, Olivier GODART, André MALVAUX, Christophe MANCEAUX, Frédéric MATHIAS, Benoit SINGLIT, Francis SIGNORET

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTERET
GENERAL « HABITER MIEUX »**

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment la compétence « Politique du logement et du cadre de vie » ;

Vu la délibération n°DC2018/62 du 18 juin 2018 approuvant et autorisant la signature d'une convention partenariale avec le Conseil Départemental des Ardennes portant sur le suivi animation du programme départemental d'amélioration de l'habitat privé 2018/2021 et fixant les modalités d'aides financières de la Communauté de Communauté de l'Argonne Ardennaise ;

Vu la délibération n°DC2018/107 du 14 novembre 2018 approuvant et autorisant la signature d'un avenant à la convention partenariale avec le Conseil Départemental des Ardennes portant sur le suivi animation du programme départemental d'amélioration de l'habitat privé 2018/2021 et modifiant les modalités d'aides financières de la Communauté de Communauté de l'Argonne Ardennaise ;

Vu la convention passée entre l'Argonne Ardennaise et la Région Grand Est en exécution de la délibération n° 19CP-345 du 8 février 2019 de la Commission Permanente du Conseil Régional Grand Est ;

Vu la délibération n°DC2019/102 du conseil communautaire du 16/10/2019 confiant délégation au Bureau notamment pour l'examen et l'attribution des subventions « Habiter Mieux » ;

Vu l'avis technique remis par les services régionaux et communautaires ;

.../...

.../...

Page 2/2 DB2020/03

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire DECIDE d'attribuer les subventions conformément au tableau annexé à la présente délibération et CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

Francis SIGNORET



P.I.G Habiter Mieux en Ardennes
Bureau Communautaire du 10 Février 2020

Examen de 4 dossiers :

Nom Prénom	Adresse	Thématique	Gain énergie	Projet	Cout projet TTC	Cout du projet HT	Montant éligible	Subvention	Part 2C2A
	██████████ 08390 BAIRON ET SES ENVIRONS	Précarité énergétique	47,50%	Isolation des murs par l'intérieur Isolation plancher combles perdus Menuiseries bois double ou triple vitrage	27 337,58 €	27 274,05 €	20 000,00 €	2 000,00 €	1 332,00 €
	██████████ 08240 BELLEVILLE ET CHATILLON SUR BAR	Autonomie	-	Installation d'une douche à l'italienne en remplacement d'une baignoire ou douche non adaptée	6 445,56 €	5 859,60 €	5 859,60 €	586,00 €	390,28 €
	██████████ 08400 VRIZY	Autonomie	-	Installation d'une douche à l'italienne en remplacement d'une baignoire ou douche non adaptée	3 800,35 €	3 454,86 €	7 253,00 €	345,00 €	229,77 €
	██████████ 08240 BOULT AUX BOIS	LHI	82,5%	Installation et mise aux normes assainissement. Réfection toiture. Menuiseries PVC. Menuiseries intérieures Isolation des murs par l'intérieur Poêle à bois flamme verte	87 815,58	80 642,99 €	50 000,00 €	5 000,00 €	3 330,00 €

Soit un montant de **7 931 €** pour ce bureau communautaire, dont **5 282,05 €** pour la part 2C2A.

Montant total depuis le début de l'opération :

	2020
Part globale	7 931,00 €
Part Région	2 648,95 €
Part 2C2A	5 282,05 €
Dont	
Autonomie	620,05 €
Précarité énergétique	1 332,00 €
Dégradation	3 330,00 €